



Tél. : 04.66.37.11.37 (tapez 9)-Fax : 04.66.37.15.92 – [info@ledenon.com](mailto:info@ledenon.com)

# 28<sup>ème</sup> COUPE DE FRANCE DES CIRCUITS 2018

*9 et 10 JUIN 2018*

**REGLEMENT PARTICULIER**

## **ART. 1P. – ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile de Lédenon organise un meeting régional comptant pour la Coupe de France des Circuits organisée par la Fédération Française du Sport Automobile.

Nom du meeting : **28<sup>ème</sup> Coupe de France des Circuits**

Nom du circuit : **Circuit de Lédenon**

Date du meeting : **Samedi 9 et Dimanche 10 juin 2018**

Epreuve : **RPEA**

Permis d'organisation **N°349** en date : **Judi 26 avril 2018**

Tous les points non prévus à ce règlement particulier relève du règlement standard des circuits asphaltés, des présents règlements particuliers des courses concernées, des additifs publiés par le comité d'organisation, sous approbation de la FFSA avant diffusion

### **Art. 1.1p. Officiels**

Directeurs de course

Myriam VINCENT

Lic. N° 1527 / 0712

	Denis DUBOS	Lic. N° 119050 / 0114
	Gérard BONNET	Lic. N° 139103 / 1009
	Delphine GRAUBY	Lic. N° 163789 / 0812
Président du Collège	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic. N° 22005 / 1614
Membres du Collège	Alain PILATE	Lic. N° 77955 / 0777
Membres du Collège	Patricia DESMOTS	Lic. N° 4514 / 0777
Secrétaire du Meeting	Marie BONDURAND	Lic. N° 135659 / 0812
Commissaire délégué à la sécurité	Yvon CALVET	Lic. N° 5534 / 0812
Responsable PC Vidéo	Jérôme BONDURAND	Lic. N° 2829 / 0855
	Jérôme PIOCELLE	Lic. N°
Responsable du parc fermé	Patrick FILIAT	Lic. N° 115657 / 0811
Responsable Pré-Grille	Jean-Louis FRANCOIS	Lic. N° 200043 / 0809
Médecin de l'épreuve	Dr E. THOUABTIA	Lic. N° 58497 / 0812
Chargé des relations avec concurrents	Thierry GRAUBY	Lic. N° 163786 / 0811
Chargé de Presse	Marie BONDURAND	Lic. N° 135659 / 0812
Responsable Chronomètres	Christian GUEGUEN	Lic. N° 9258 / 0417
Responsable technique	Jean-Raphael BUREAU	Lic N° 15302 / 0914
Membres Technique	Stephen VIALLET	Lic. N° 239603 / 0812
	Sébastien BOUSQUET	Lic. N° 243494 / 0811
Responsable Juges de Lignes :	Christine GRAUBY	Lic. N° 163787 / 0811
	Laurent COSTE	Lic. N° 133526 / 0812
	Sébastien BECHAUD	Lic. N° 257237 / 0811

Ambulances : mise en place de 3 ambulances

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ? oui

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs

Nombre de poste de commissaires : 15

Commissaires : mise en place de 30 commissaires de piste

Nombre et type d'extincteur par poste : 2 eaux en 9L / 2 poudres en 9kg

### **ART. 3P. - CONCURRENTE ET PILOTES**

Cette épreuve est organisée conformément à la réglementation Générale des Circuits et est ouverte aux conducteurs titulaires d'une licence RCC, NCC, ICC ou B et juniors circuit F.F.S.A et aux TPRC (Titre de Participation Régional Circuit).

#### **Art. 3.1p. Engagements (par catégorie)**

Les engagements seront reçus jusqu'au **4 JUIN 2018** minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : **A.S.A. de LEDENON – CIRCUIT DE LEDENON-30210 LEDENON**

Les pilotes doivent être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (minimum Régionale Concurrent Conducteur -RCC) ou d'un Titre de Participation Course Circuit Régionale (TPRC)

Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à **270 euros ou 2x170 euros par pilote en cas de double**

**monte.** Toutes demandes d'engagement incomplètes et/ou non accompagnées du paiement ne seront pas pris en compte.

Si à la date du 4 juin, le nombre d'inscription dans le groupe est inférieur à 20, l'organisateur se réserve le droit de modifier la composition des groupes admis dans chaque course selon les termes du règlement de la Coupe de France.

## **ART. 4P. - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Art. 4.1p. VOITURES ADMISES**

**Groupes admis dans le meeting de la Coupe de France des Circuits  
N/FN - A/FA - C3/CM/CN - Monoplaces - GT – Twin’Cup – Trophée Kent**

## **ARTICLE 6P. - SITES ET INFRASTRUCTURES**

Le Circuit de Ledenon bénéficie d'une Licence de Parcours valable jusqu'au 30/04/2019.

Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 3156 mètres

Pôle Position : A gauche départ lancé

A droite départ arrêté

Nombre de véhicules admis aux essais :

Voitures tourisme N.A.GT.C : 55

Groupes protos < 2L C3.CN.CM : 44

Monoplaces < 2L et Kent : 44

Nombre de véhicules admis en course :

Voitures tourisme N.A.GT.C : 46

Groupes protos < 2L C3.CN.CM : 37

Monoplaces < 2L et Kent : 37

Grille de départ :

2.2 décalé

Parc fermé :

en bas des stands

Briefings Pilotes en pré-grille

15min avant le départ

**6.2.7p.** Les véhicules pouvant constituer un danger pour les autres pilotes devront être dégagés le plus rapidement possible de la zone critique par les commissaires de piste. Ceux-ci ne pourront être rendus responsables des dégâts éventuellement causés à ces véhicules lors de leur évacuation.

## **6.3P – ZONE DES STANDS**

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 Km/h. Pour toute infraction, voir réglementation des circuits.

## **6.5P – PARC CONCURRENTS - PADDOCK**

Les horaires d'ouverture sont le jeudi 7 juin à partir de 16h00.

L'accès étant autorisé à des personnes accréditées, la Direction du Circuit, les Organisateurs et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

### **6.5.1.3P – Généralités**

Les concurrents devront se conformer au règlement de police du circuit (Règlement Intérieur affiché au secrétariat) et notamment l'utilisation des sanitaires, des prises de courant ou d'eau, la circulation dans le parc, le respect des riverains pour ce qui concerne la mise en route des moteurs en dehors des heures prescrites.

Dès la fin des vérifications techniques, toute voiture vérifiée ne peut quitter les installations du circuit sans un accord exprès du Directeur de course.

## **RESPONSABILITES**

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

## **ARTICLE 7P. – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

**7.1p.** Les meetings de la Coupe de France des Circuits sont exclusivement réservés aux catégories définies à l'article 4.1p. du présent règlement.

2 Plateaux supplémentaires : **Twin'Cup – Trophée Kent**

**7.2p.** Les meetings régionaux de la Coupe de France des Circuits se dérouleront sur deux journées. Les vérifications administratives et techniques se tiendront :

**Le samedi 9 juin de 08h30-12h30 et de 14h00-16h00**

**Marquage des pneumatiques : 9h00-12h30 et 14h00-16h00**

Pas de vérifications administratives et techniques le dimanche.

**Des séances d'essais privés seront proposées le vendredi**

### **7.3p. ESSAIS QUALIFICATIFS**

Une séance d'essais qualificatifs sera organisée par groupe le samedi après-midi et le dimanche matin.

Chaque pilote devra obligatoirement prendre part à la séance d'essais qualificatifs.

**7.3.1p.** Des briefings obligatoires auront lieu **avant les essais qualificatifs le samedi à partir de 8h30 en salle de briefing face aux paddocks concurrents.**

**Briefing Twin Cup le samedi à 8h30**

**7.3.5p.** Les organisateurs, en fonction du nombre d'engagés, pourront éventuellement regrouper les Groupes GT avec les Groupes A/FA. En deçà de 10 voitures dans l'une ou l'autre des deux groupes A/FA ou GT, les organisateurs auront l'obligation de les regrouper, dans la limite du nombre maximum autorisé.

### **7.4P. COURSES**

La grille de départ de la course 1 sera établie selon le meilleurs temps de la séance d'essais qualificatifs.

La grille de départ de la course 2 sera établie selon le deuxième meilleur temps de la séance d'essais qualificatifs.

Les pilotes n'ayant pas de temps pendant les essais qualificatifs pourront faire une demande au Directeur de course qui la transmettra au collège des commissaires sportifs. Celui-ci pourra les admettre en dernière ligne de la et/ou des courses correspondantes dans l'ordre d'arrivée des demandes.

#### **7.4.4p. Horaires obligatoires**

Première réunion du collège samedi à 8h00.

Horaires joints en annexe.

## **ART. 9P – CLASSEMENTS**

Les points seront attribués selon la réglementation de la coupe de France des circuits.

## **ART. 10p – PRIX**

Des coupes seront offertes aux 3 premiers Pilotes de chaque course. Ne pourront prétendre aux prix que les Conducteurs présents à la remise de prix qui aura lieu 5' après l'affichage des résultats des courses.